

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54362-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
TECHNIQUE AVEC LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE  
NATURELLE POUR LA RÉINTRODUCTION DU SISYMBRE COUCHÉ  
SUR LA RD 89 À PORT-VILLEZ**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de l'opération menée par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le but de procéder à la réintroduction du Sisymbre couché sur les dépendances de la RD 89 sur la commune de Port-Villez.

Approuve la convention ci-annexée à passer avec le Muséum National d'Histoire Naturelle et autorise M. le Président du Conseil général à la signer, ainsi que tout avenant éventuel à cette convention.

Précise que cette convention est sans incidence financière sur le budget du Département.